

MP

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Jean-Henri MIR – André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Jacques ROCA - Aline NARS - René DARAN – Jean-Matthieu NOGUERO - Jacques CAZALA Daniel GASPA - André BÉGUÉ -

**PROCURATIONS** : Hélène GUIOUNET à Jean-Henri MIR.

Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE à Aline NARS

**ÉTAIT ABSENT** (excusé) : Jean-Marie MIR.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : André MIR

-----  
◆ **approuve** le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2017.

*Approuvé.*

◆ **donne son accord sur le projet de conventions à passer avec la Communauté de Communes AURE LOURON** concernant différents pôles :

- ↳ Entretien des sentiers
- ↳ Collecte des ordures ménagères
- ↳ Gestion de la déchetterie
- ↳ Animation NATURA 2000.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **donne son accord sur le projet de convention à passer avec les communes de Tramezaygues et de Vignec** afin que la commune de Saint-Lary-Soulans assure la gestion de leur **taxe de séjour.**

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **décide de l'admission en non-valeur** pour un montant total de 3 227,18 €.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ dans le cadre de la **dissolution du SIVU de Terroir Haute Vallée d'Aure**, souhaite que la liquidation du résultat soit faite entre les 14 communes au prorata de leur population INSEE et que ce montant soit versé sur le compte du SIVOM de la Vallée d'Aure pour la réalisation du journal cantonal 2017.

Ce montant constituera la seule et ultime contribution de la Commune de Saint-Lary-Soulans à ce journal. **Souhaite** que l'actif du SIVU soit transféré au SIVOM de la Vallée d'Aure et que les archives soient dévolues au SIVOM de la Vallée d'Aure.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ dans le cadre du projet **de remise aux normes du gymnase municipal** dont le coût des travaux est estimé à 111 972,80 € H.T., **sollicite** de l'Etat, la subvention la plus élevée possible, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local 2017.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **approuve** le projet **SECURUS 2 (Programme POCTEFA 2014 / 2020)**. Les réalisations sur la Commune de Saint-Lary Soulans concernent l'étude du glissement du Pic de Mont. La Commune sera maître d'ouvrage de ces travaux.

Le montant des travaux s'élève à **165.240 €**, dont **136 000 €** pour l'étude, **27 200 €** pour le coût de personnel et **2 040 €** pour les coûts administratifs. Ces travaux seront financés à **65 %** par le FEDER.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **demande la modification des statuts du S.I.A.H.V.A.** en ce qui concerne l'article 12-2-2 travaux d'entretien et / ou de réhabilitation des infrastructures existantes et investissements nouveaux d'intérêt intercommunal afin de redéfinir les modes de participation des communes.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **décide de fermer le Camping Municipal** de Saint-Lary Soulan le **15 novembre 2017** (projet de construction de maisonnettes individuelles, d'une résidence sénior et d'une maison de santé).

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **autorise** Monsieur le Maire à signer **la convention de servitudes** à passer avec **ENEDIS, SA.** et portant sur la parcelle cadastrée **D-541** - Lieudit « **Lonques** » en vue du projet de travaux pour l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur le secteur de SOULAN.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier de **demande de Permis de Construire d'une « Maison de Santé »** au 19, rue des Fougères.

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **autorise** Monsieur le Maire à déposer le dossier de **Déclaration Préalable pour la construction d'un « chalet grillades »** au sud-est de la terrasse du **Refuge de l'Oule.**

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **émet un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours (école).**

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

**Le Conseil Municipal,**

**Le Maire,**

**Jean-Henri MIR**